



T +41 31 3266607
E gaelle.lapique@gruene.ch

Département fédéral de
justice et police
Office fédéral de la justice
Unité Protection internationale des
droits de l'homme
Mme Cordelia Ehrich
Bundesrain 20
3003 Berne
Envoyée par e-mail
cordelia.ehrich@bj.admin.ch

Berne, le 31 octobre 2017

Loi fédérale sur le soutien à l'institution nationale des droits de l'homme

Madame la Conseillère fédérale,
Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la position des Verts suisses sur l'objet cité en titre.

Les Verts saluent la volonté du Conseil fédéral d'aller de l'avant en proposant enfin un projet concret pour une institution nationale des droits humains (INDH) conforme aux Principes de Paris. Cependant, les Verts estiment que ce projet devrait être amélioré sur plusieurs points, notamment afin que cette nouvelle institution puisse jouir d'une réelle indépendance. Tout autre statut institutionnel risque non seulement de ternir la réputation à l'international de la Suisse mais il est également nécessaire que cette INDH soit dotée de tous les moyens organisationnels et financiers nécessaires pour mener à bien les tâches qui lui ont été assignées.

Ainsi, les Verts rejoignent les recommandations formulées par la Plateforme droits humains des ONG et la Section suisse d'Amnesty International. Ils souhaitent notamment souligner 3 points :

- Pour que cette institution jouisse d'une réelle indépendance, elle doit être dotée d'une personnalité juridique qui doit figurer dans la loi ;
- Le mandat de l'INDH doit être le plus large possible et elle doit aussi pouvoir traiter de sujets relevant de politique étrangère (ce que le rapport explicatif semble exclure) ;

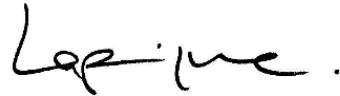
- Les modalités organisationnelles de la future institution doivent être fixées dans le cadre d'une procédure démocratique et transparente, par exemple par voie d'ordonnance ou alors figurer déjà dans la loi.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette prise de position et restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.



Balthasar Glättli
Président du groupe



Gaëlle Lapique
Secrétaire politique